



District Haute-Garonne de Football

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES



Réunion du Mardi 10 Mars 2020

Présidente : Mme Anne DIGNAC-VIDAL

Présents : MM. BESOLI Jean - SAINTIS Jean-Claude – DA SILVA José – DJAMMEN NZEPA Ferdinand

Excusés : M. GAILLARD Lucien

Assiste : M. FEVRE Loïc

1. Composition de la commission

La commission prend acte de la démission de Patrick MARSENGO puis ouvre la séance.

Le Comité de Direction du District Haute Garonne de Football a validé, dans sa séance du 3 mars 2020, la nomination de DJAMMEN NZEPA Ferdinand et de DA SILVA José comme membres de la Commission de surveillance des opérations électorales.

La présidente, Anne DIGNAC-VIDAL, informe les membres de son indisponibilité, pour raison professionnelle, le 27 juin 2020. La présidence de la commission, le jour des élections, sera donc assurée par un autre membre ultérieurement désigné.

2. Approbation du PV du 30.01.20

Après lecture, aucune modification ou observation n'étant à apporter, le procès-verbal du 30/01/2020 est adopté à l'unanimité.

3. Elections : Appel à candidature et formulaire de dépôt

Une rédaction d'appel à candidature et un formulaire de dépôt sont proposés à la lecture des membres pour l'élection du Comité de Direction et pour l'élection de la délégation des représentants des clubs de District.

Après discussions, ajouts et corrections, une nouvelle version de ces documents sera adressée par mail aux membres pour dernière validation et diffusion sur le site Internet du District dernière semaine de mars.

4. Vote électronique

Le Comité de direction du District Haute Garonne de Football, en date du 3 mars 2020, a donné son accord pour le déroulement des élections du mois de juin par vote électronique. A ce jour, deux structures se sont positionnées et une troisième doit rapidement le faire. Les différences de tarification ont poussé le Comité directeur à fixer une enveloppe budgétaire qui disqualifie de fait une structure. Le choix entre les structures restantes se fera au cours de notre prochaine réunion.

Néanmoins, la commission, à la lecture des premières propositions, attire l'attention sur l'importance d'avoir le soutien et l'appui d'un technicien le jour de l'élection pour le bon déroulement du vote mais aussi la veille pour pouvoir procéder à l'ensemble des tests et réglages.

5. Question diverses

- La question des pouvoirs est abordée. Un document est présenté pour exemple à la commission. Des modifications sont demandées et une nouvelle version sera proposée pour la prochaine réunion mais les grands principes sont :
 - Interdiction des pouvoirs vierges (avec mention de cette interdiction sur le document)
 - Ajouter sur le document le numéro de licence
 - Le représentant d'un club ne peut représenter au maximum qu'un club en sus du sien (statut du District)
 - Les candidats au comité de direction ne peuvent prendre part aux votes (statut du District)

De plus une réflexion est lancée sur le cheminement, le destinataire et la date butoir de réception des pouvoirs. La commission se laisse le temps pour définir précisément la marche à suivre.

- Lors de la dernière réunion, la commission s'était interrogée sur l'appellation des diplômes concernant la condition d'éligibilité particulière pour l'éducateur au comité de direction. Suite aux échanges avec le CTR formation, un mail sera adressé à l'ATEF, devant être concerté par les listes, pour clarifier cette question.
- Il est demandé que soit, lors du prochain Comité de direction, réaffirmée une des missions primordiales de la commission de surveillance des opérations électorales qui est de **se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort**

La prochaine réunion se tiendra le lundi 30 mars 2020 à 19 h.

**La Présidente,
Anne DIGNAC-VIDAL**